

**CONTACTS:**

Deborah S. Rogers, Présidente, *Initiative for Equality*  
Tel: +1 415 235 9781 (sur rendez-vous)  
email: [deborah.rogers@initiativeforequality.org](mailto:deborah.rogers@initiativeforequality.org)

Roberto Guimarães, Président du conseil d'administration, *Initiative for Equality*  
email: [robertoguimaraes@hotmail.com](mailto:robertoguimaraes@hotmail.com)

**03 September 2019**

**Fermeture des camps de déplacés internes en Kalemie, République  
démocratique du Congo, pourrait conduire à la reprise d'activités génocidaires  
contre les peuples autochtones Batwa**

*Initiative for Equality* (IfE), un réseau mondial d'organisations luttant contre les inégalités sociales, fait appel de toute urgence aux agences des Nations Unies, à la communauté internationale, au gouvernement national de la République démocratique du Congo (RDC), au gouvernement provincial de la province du Tanganyika, et toute autre entité impliquée, d'agir avec grande prudence avant la fermeture des camps de déplacés internes dans les environs de Kalemie, en RDC.

Selon Deborah S. Rogers, présidente de l'IfE, le gouvernement provincial de la province du Tanganyika a annoncé la fermeture des camps autour de Kalemie<sup>1</sup>, en dépit du fait que les causes sous-jacentes du conflit menant au déplacement massif n'ont pas été résolues. Le 22 août, Dieudonné Kamona, ministre intérieur de la province du Tanganyika, a annoncé la fermeture des camps de déplacés internes autour de Kalemie, capitale de la province, à partir du 26 août.

Bien que les responsables aient déclaré que tout retour serait "volontaire", Rogers a précisé que si les camps étaient fermés, "les peuples autochtones Batwa qui tentent de rentrer chez eux pourraient être sujets à une reprise d'attaques génocidaires".

Le réseau IfE a publié un rapport en avril 2019, documentant des massacres répandus et des viols massifs perpétrés contre le peuple autochtone Batwa dans la province du Tanganyika, République démocratique du Congo.<sup>2</sup> Le rapport inclut les résultats d'une enquête menée en janvier 2019 sur des atrocités commises contre le groupe autochtone entre 2016 et 2018, qui documentent plus de 1 000 meurtres et 2 000 viols, concluant que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont été commis. Ces événements ont poussés de nombreuses personnes des deux côtés du conflit à se réfugier dans les camps de déplacés internes autour de Kalemie, craignant pour leur vie. Le rapport est disponible en anglais ou en français (voir les liens ci-dessous).

"Naturellement les Batwa voudront rentrer chez eux après des années de déplacement si on leur en donne la possibilité", a déclaré Rogers, "cependant, comme qu'il y a une impunité totale pour ceux qui ont commis les atrocités, il y a toute raison de croire que les attaques vont se reprendre lorsque les membres de la communauté Batwa arriveront pour récupérer leurs terres et leurs maisons."

"En fait", elle a ajouté, "ceux qui ont pris leurs terres seront incités à recourir à la force pour empêcher les Batwa de les récupérer". Elle a dit que la situation était un peu similaire à celle des réfugiés Rohingya qui se sont fui du Myanmar pour le Bangladesh et qui craignent de rentrer chez eux sans aucune garantie que la situation a changée.

Le peuple autochtone Batwa, le plus ancien des habitants de cette région d'Afrique, fait l'objet de graves discriminations, d'appropriation de terres, de violations des droits de l'homme, de violences sexuelles et d'assassinats dans toute la RDC depuis plusieurs décennies. Les Batwa (également connus sous les noms de Twa, Mbuti, Bambuti et Pygmées) sont visés pour

plusieurs raisons, notamment le fait qu'ils détiennent des droits territoriaux traditionnels des peuples autochtones en vertu du droit international.<sup>3</sup> Ces terres sont convoitées par d'autres groupes ethniques et acteurs économiques pour leurs ressources minérales et leurs bois. La région du Katanga (dont fait partie la province du Tanganyika) est réputée pour ses richesses minérales, en particulier le cuivre et le cobalt, et diverses factions se disputent pour le contrôle des ressources de cette région depuis au moins le début des années 1960.<sup>4</sup>

Parmi les autres raisons invoquées pour expliquer le conflit interethnique, qui sont exposées en détail dans le rapport de l'IfE, figurent l'appropriation des terres par les communautés non autochtones voisines, ainsi que la discrimination et l'exploitation des Batwa autochtones qui durent depuis des décennies. Le rapport note que, quelque soient les raisons initiales du conflit, un cycle de peur et de vengeance est maintenant perpétué par le manque d'accès à la sécurité et à la justice dans l'est de la RDC qui est déchirée par le conflit.

Roberto Guimarães, président du conseil d'administration de l'IfE, a déclaré que le réseau fait appel au gouvernement national de la RDC, le gouvernement provincial de la province du Tanganyika, les agences des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble à se conformer à tous les mandats qui régissent les personnes chargées de la protection des déplacés internes.<sup>5, 6, 7, 8, 9</sup> Ces mandats insistent sur la nécessité de protéger les déplacés internes; d'inclure les déplacés internes dans la planification et la mise en œuvre des actions et des décisions qui les concernent; de protéger particulièrement contre le déplacement des peuples autochtones et d'autres groupes avec une grande dépendance de leurs terres; de protéger les déplacés internes contre les actes de génocide; et de protéger les déplacés internes contre le retour forcé dans tout lieu où leur vie, leur sécurité, leur liberté ou leur santé seraient en danger.

Selon Guimarães, le réseau IfE fait appel au HCR, au BCAH, à l'UNICEF, à l'Union africaine, à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, au rapporteur spécial pour les droits des personnes déplacées, au rapporteur spécial pour les droits des peuples autochtones,

le Comité international de la Croix-Rouge et toute autre entité impliquée, "d'assurer que les déplacés internes ne soient pas obligés de quitter les camps jusqu'à ce que des dispositions aient été prises pour assurer –

- leur protection et leur sécurité, notamment contre une reprise des représailles,
- leur capacité à rétablir en toute sécurité l'accès à leurs terres et à leurs maisons,
- leur réintégration dans leur communauté d'origine,
- la mise en place de mécanismes de protection des victimes et des témoins lors des essais,
- l'élaboration d'un plan d'indemnisation juste pour les victimes de ces attaques, et
- un processus de paix significatif au niveau local, qui encourage les différentes communautés ethniques à trouver des moyens de résoudre les conflits et de coexister pacifiquement. "

"En outre, nous appelons à la poursuite des auteurs de ces atrocités", a ajouté Rogers. "Cela est nécessaire pour mettre fin au cycle continu de peur, de meurtres et de vengeance qui s'ensuit lorsque l'impunité amène les gens à se sentir obligés de se faire justice eux-mêmes", a-t-elle déclaré.

L'Union africaine a déclaré 2019 'l'année des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes' et a organisé une série de consultations pour discuter des causes profondes, des solutions durables et de la capacité des gouvernements à adresser le déplacement.<sup>8</sup> Rogers et Guimarães ont souligné que l'Afrique demeure la seule région du monde à avoir conclu un instrument juridiquement contraignant pour lutter contre le déplacement interne (Convention de Kampala de 2009<sup>10</sup>).

#### **LIENS À L'INFORMATION:**

<sup>1</sup> Article annonçant l'intention de fermer les camps de personnes déplacées autour de Kalemie, en RDC: [https://www.radiookapi.net/2019/08/22/actualite/societe/kalemie-le-gouvernement-provincial-annonce-la-fermeture-des-sites-des?utm\\_source=feedburner&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=Feed%3A+radiookapi%2Ffeed+%28Radio+Okapi%29](https://www.radiookapi.net/2019/08/22/actualite/societe/kalemie-le-gouvernement-provincial-annonce-la-fermeture-des-sites-des?utm_source=feedburner&utm_medium=email&utm_campaign=Feed%3A+radiookapi%2Ffeed+%28Radio+Okapi%29)

<sup>2</sup> Initiative for Equality: Rapport sur les atrocités commises contre les Batwa dans la province du Tanganyika, en RDC:

EN - [OFF THE RECORD Apr 2019 EN](#)

FR - [UNE SITUATION IGNORÉE Apr 2019 FR](#)

<sup>3</sup> UN DESA: Déclaration sur les droits fonciers des peuples autochtones:

<https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/declaration-on-the-rights-of-indigenous-peoples.html>

<sup>4</sup> Conflits dans la région du Katanga: <https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/democratic-republic-congo/katanga-tensions-drcs-mineral-heartland>

<sup>5</sup> UN OCHA: Guiding Principles on Internal Displacement (1998): <http://www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/199808-training-OCHA-guiding-principles-Eng2.pdf>

<sup>6</sup> UN General Assembly: Report of the Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons (2017): <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/IDPersons/A-72-202.pdf>

<sup>7</sup> UN Special Rapporteur on the Human Rights of IDPs, UNHCR and OCHA: Plan of Action for Advancing Prevention, Protection and Solutions for IDPs (2018):

<https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/20180523-gp20-plan-of-action-final.pdf>

<sup>8</sup> UN General Assembly, UNHCR: Note on International Protection (2019): <https://www.unhcr.org/en-us/5d5fcc694>

<sup>9</sup> UN General Assembly: Protection of and assistance to internally displaced persons (2017):

[https://interagencystandingcommittee.org/system/files/ga\\_resol\\_idps\\_2017.pdf](https://interagencystandingcommittee.org/system/files/ga_resol_idps_2017.pdf)

<sup>10</sup> African Union Convention for the Protection and Assistance of Internally Displaced Persons in Africa (Kampala Convention) (2009)

EN - [https://au.int/sites/default/files/treaties/36846-treaty-0039 -](https://au.int/sites/default/files/treaties/36846-treaty-0039_-_kampala_convention_african_union_convention_for_the_protection_and_assistance_of_internally_displaced_persons_in_africa_e.pdf)

[\\_kampala\\_convention\\_african\\_union\\_convention\\_for\\_the\\_protection\\_and\\_assistance\\_of\\_internally\\_displaced\\_persons\\_in\\_africa\\_e.pdf](https://au.int/sites/default/files/treaties/36846-treaty-0039_-_kampala_convention_african_union_convention_for_the_protection_and_assistance_of_internally_displaced_persons_in_africa_e.pdf)

FR - [https://au.int/sites/default/files/treaties/36846-treaty-0039 -](https://au.int/sites/default/files/treaties/36846-treaty-0039_-_kampala_convention_african_union_convention_for_the_protection_and_assistance_of_internally_displaced_persons_in_africa_f.pdf)

[\\_kampala\\_convention\\_african\\_union\\_convention\\_for\\_the\\_protection\\_and\\_assistance\\_of\\_internally\\_displaced\\_persons\\_in\\_africa\\_f.pdf](https://au.int/sites/default/files/treaties/36846-treaty-0039_-_kampala_convention_african_union_convention_for_the_protection_and_assistance_of_internally_displaced_persons_in_africa_f.pdf)